



**Brandérion**

Prederion

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**RELATIVE AU TRANSFERT D'OFFICE DE LA VOIRIE, DES RESEAUX ET DES ESPACES VERTS DU LOTISSEMENT « DOMAINE DE LA SABOTERIE » DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Par arrêté municipal n°20240410 du 17 avril 2024, M. le Maire de Brandérion a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le classement dans le domaine public communal des voiries, des réseaux et espaces verts communs du lotissement « Domaine de la Saboterie ».

L'enquête publique régie notamment par les articles L. 318-3 et R. 318-10 du Code de l'urbanisme et les articles R. 134-5 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration, se déroulera en mairie de Brandérion pendant 15 jours consécutifs **du mardi 7 mai 2024 au mercredi 22 mai 2024**.

A cet effet, Monsieur Jean-Paul BOLÉAT, Ingénieur en chef des TPE (E.R.), a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur par M. le Maire. Monsieur le Commissaire enquêteur recevra en personne, en mairie de Brandérion, les observations du public, aux jours et heures suivants :

**Le mardi 7 mai 2024 de 9h00 à 12h00 (jour d'ouverture de l'enquête)**

**Le mercredi 22 mai 2024 de 9h00 à 12h00 (jour de clôture de l'enquête)**

Pendant la durée de l'enquête, il pourra être pris connaissance de l'intégralité du dossier à la mairie de Brandérion aux jours et heures habituels d'ouverture (soit le matin : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 / samedi de 9h00 à 12h00 ; l'après-midi : lundi, mercredi, vendredi : de 14h00 à 17h00) et sur le site web <https://branderion.com>. Un accès gratuit au dossier est également garanti par un ou plusieurs postes informatiques à la mairie de Brandérion.

Les observations sur le projet de classement pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit à l'attention de M. le Commissaire Enquêteur, à la mairie de Brandérion.

A l'expiration de l'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur, qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre à M. le Maire le dossier comprenant son rapport et ses conclusions.

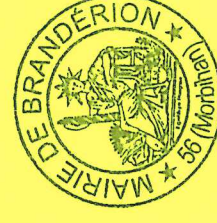
Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. Le Conseil municipal de Brandérion se prononcera ensuite sur le transfert d'office par délibération.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, la commune de Brandérion pour ouvrir et organiser l'enquête informera le public. L'information du public sera assurée par voie dématérialisée sur le site web <https://branderion.com> et par voie d'affichage sur le ou les lieux concernés par l'enquête. Elle sera également assurée par voie de publication locale dans deux journaux habilités 15 jours avant le début de l'enquête.

Le 17 avril 2024

**Le Maire,**

**Jean-Yves CARRIO**



**Brandérion**  
Prederion

3 rue Vincent Renaud 56700 BRANDERION – Tél : 02 97 32 92 37 – Mail : [accueil@branderion.com](mailto:accueil@branderion.com)

**LORJENT**  
AGGLOMERATION